

A decorative graphic of a musical staff with several notes, positioned to the left of the word 'shean'.

THE
shean
PIANO
COMPETITION

Edmonton, Alberta
le 14^e – 16^e mai

2026

Version française
VIRTUELLE

HISTORIQUE

La création du **Concours Shean pour cordes et piano** a été rendue possible, en 1996, grâce à un don généreux de Ranald et Vera Shean à la Edmonton Community Foundation.

Les cordes ont figuré d'abord dans le concours inaugural de 1996. Deux ans plus tard, le piano a fait son entrée.

Ranald et Vera Shean étaient des musiciens et des professeurs très respectés à Edmonton. Les deux sont membres du **Arts & Culture Hall of Fame d'Edmonton**. Ranald est décédé en 1997 et Vera en 2005.

Le concours s'adresse aux musiciens **amateurs** âgés entre **15 à 28 ans** qui sont citoyens canadiens qui étudient ici ou à l'étranger **OU**, qui sont non citoyens canadiens mais qui étudient au Canada pour un minimum de deux années scolaires.

Six demi-finalistes, ainsi que deux suppléants, seront sélectionnés à partir des disques CD audio soumis. La demi-finale et la finale se tiendra **VIRTUELLEMENT** du 16 au 18 mai 2026 via les liens YouTube envoyés au Concours. Des informations détaillées seront envoyées aux demi-finalistes.

LE GAGNANT DU CONCOURS

Le gagnant de ce concours de piano Shean peut être invité à faire une prestation avec l'Orchestre symphonique d'Edmonton à une date ultérieure.

LE JURY

Deux panels de jury distincts doivent présider le concours. Le premier évaluera les performances de la ronde préliminaire. Le deuxième entendra les participants en demi-finale et en finale.

PRIX

Première place	8 000 \$	Quatrième place	3 000 \$
Deuxième place	5 000 \$	Cinquième place	2 000 \$
Troisième place	4 000 \$	Sixième place	2 000 \$

Le Prix Commémoratif de Paul J. Bourret pour la meilleure prestation de la pièce test **1 000 \$**



RÈGLEMENTS AU RÉPERTOIR

I. Ronde préliminaire : 55 minutes maximum

Soumettez 3 copies d'un disque : chaque disque **DOIT** inclure les éléments suivantes dans l'ordre indiqué ci-dessous :

1. Le premier mouvement d'un Concerto.
Note : Des extraits pertinents sont acceptés pour de longues ouvertures exécuté par l'orchestre tout entier.
2. Un prélude et fugue de WTC 1 ou 2 de J.S. Bach.
3. Le premier mouvement d'une Sonate de Beethoven, Clementi, J. Haydn ou W.A. Mozart.
4. Une œuvre romantique : une sonate complète (par exemple Chopin), une œuvre complète (par exemple *Scènes de l'enfance* de R. Schumann), ou un groupe de pièces de caractère (par exemple préludes, études, nocturnes) par UN compositeur romantique.

II. La ronde demi-finale : PREMIER JOUR — 55 minutes maximum; y compris tous les pauses

et **DOIT** contenir les performances suivantes suivantes 4 pièces **SEULEMENT** :

1. Une composition baroque **OU** classique.
2. Une composition romantique **OU** impressionniste.
3. Une composition virtuose publiée au 20^e ou 21^e siècle.
4. **PIÈCE TEST** : *The Little Island*, op. 14, no. 2 **ET** *Floods of Spring*, op. 14, no. 11 by Earl Wild.

NOTE : Des compositions de la ronde préliminaire **NE PEUVANT PAS** être répétées.

III. Ronde finale : DEUXIÈME JOUR

1. La version complète du concerto choisi (y compris toutes les sections tutti non coupé) dans la ronde préliminaire.

IV. Disques Compacts

- A. Les trois disques compacts, pas de montage, doivent être de qualité professionnelle et **DOIVENT** être lus sur un lecteur de CD. (*s'il vous plaît noter : format .wav est INACCEPTABLE*)
- B. Les compositions enregistrées sur le disque **DOIVENT** être dans l'ordre donné dans la ronde préliminaire et le disque être identifié avec une étiquette qui indique les compositions et les mouvements.
- C. Le disque **DOIT** être enregistré dans l'année qui précède l'échéancier du concours.
- D. Les disques ne doivent contenir **AUCUNE** référence en lien avec l'identité de l'artiste.
- E. Le refus de se conformer à ces règles **VEUT** entraîner une disqualification.

CANDIDATURES

Les candidatures soumises DOIVENT INCLURENT les éléments suivants :

1. Un formulaire dûment complété.
2. Un chèque ou un mandat poste pour 200 \$, payé à l'ordre du **Edmonton Music & Speech Arts Festival**. Ce montant est non remboursable. Les virements électroniques peuvent être envoyés à info@emsaf.ca (*veuillez indiquer clairement pour qui vous payez*).
3. Trois disques CD audio qui contiennent chacun toutes les pièces du répertoire tel que demandé dans les **règlements répertoire**.
4. **Une liste complète de votre programme de répertoire dans le même ordre qu'il est interprété y compris les titres des mouvements.**
5. Une photocopie de votre certificat de naissance.
6. Un résumé **en anglais** de vos expériences professionnelles et personnelles d'environ **200 mots** en prose et qui peut être utilisé pour une publicité.
7. Une photographie glacée en couleur mesurant au moins 5x7 pouces et qui pourra être utilisée dans le programme. La photographie doit être clairement identifiée à l'endos.
8. Une déclaration signée et datée par le technicien à l'enregistrement — incluant les coordonnées du technicien à l'enregistrement, le cas échéant.



CONSERVATORY OF MUSIC

RÈGLEMENTS POUR LA CANDIDATURE

1. **Aucun** changement au répertoire ne sera autorisé.
2. L'ordre des candidats doit se faire par tirage au sort.
3. Toutes les candidatures, ce qui inclut aussi les disques CD audio, les frais d'inscription, le certificat de naissance et le formulaire d'inscription complété **DOIVENT ARRIVER** au bureau du concours **AU PLUS TARD le 8 décembre 2025**. Aucun délai **NE SERA** accordé à aucun participant.
4. Les gagnants du premier prix **NE SONT PAS** éligibles aux concours suivants.

Les candidatures complètes doivent être envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Le Concours de piano Shean

14004 75 AVE NW

Edmonton, Alberta, Canada T5R 2Y6

À l'attention de :

Heather Bedford-Clooney, Directrice exécutif

Téléphone (780) 484-8325

Questions :

Kent Sutherland, Assistant exécutif

Téléphone (780) 982-9916

Courriel sheancompetition@gmail.com

Web www.sheancompetition.com

VOYAGE ET HÉBERGEMENT

Le transport aller et retour d'Edmonton et l'hébergement des participants et des pianistes collaboratifs sont la responsabilité du participant.



R È G L E M E N T S

1. Le Concours de piano Shean est géré par le Comité Shean Trust et le directeur exécutif du Festival de musique et de d'art de la parole d'Edmonton. Tous les changements apportés au concours seraient fait avant d'avertir les concurrents. La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est l'anglais. En cas de contestation, seul le texte en version anglaise aura valeur légale.
2. Les participants doivent être des musiciens amateurs âgés entre 15 à 28 ans. **L'âge du concurrent est déterminé à partir de la 31^e MARS de l'année de la RONDE PRÉLIMINAIRE.**
3. Les participants doivent résider au Canada, étudier au Canada ou à l'étranger; **OU** s'ils ne sont pas citoyens canadiens ils doivent étudier au Canada pour un minimum de deux ans.
4. Les participants doivent fournir leur propre accompagnateur et ils seront responsables de toutes les dépenses — les siennes et celles de son accompagnateur.
5. **Pour la première ronde, la musique DOIT être sur le disque compact dans l'ordre suivant :** i.e. concerto, J.S. Bach, sonate et œuvre romantique. Lors de la ronde de demi-finale, les participants peuvent choisir l'ordre des pièces, mais ils **DOIVENT** soumettre au préalable l'ordre choisi du répertoire à interpréter, incluant la durée, le numéro BWV, le numéro d'Opus, ou l'équivalent et les titres des mouvements lorsque c'est applicable.
6. **TOUTE** la musique dans les rondes demi-finale et finale doit être mémorisée.
7. Le refus de se soumettre complètement à **TOUS** les règlements du concours disqualifie complètement le participant.
8. En cas de maladie ou d'accident, prouvés par un certificat médical, une partie des frais encourus par le concours peuvent être remboursés.
9. Le jury se réserve le droit de **retirer n'importe QUEL prix.**
10. Les participants ne doivent avoir aucun lien avec les membres du jury, ni avoir étudié avec des membres du jury dans les deux années qui précèdent les dates du Concours — excluant les classes de maîtrise.
11. Pour toutes les étapes du concours, les décisions du jury sont finales et ne seront pas sujettes à des appels, des révisions ou des questions.
12. Le Concours de piano Shean se réserve le droit de produire des enregistrements des rondes demi-finale et finale à des fins d'archives ou de promotion du Concours.
13. Les formulaires de candidature doivent être envoyés par la poste et **NON PAR** courrier électronique. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité pour toutes candidatures perdues dans le service postal.